

Infrastructures fluviales et aéroportuaires en région Centre-Val de Loire

Légende

Infrastructures aéroportuaires :

-  Aéroport
-  Aéroport civil et base aérienne militaire
-  Aérodrome
-  Détachement de l'Armée de l'air et aérodrome civil
-  Base aérienne militaire

Infrastructures fluviales :

-  Voie navigable du domaine public fluvial
-  Canal non navigable du domaine public fluvial

Réseau hydrologique naturel :

-  Principaux fleuves et rivières

Données administratives :

-  Préfecture de département
-  Limite départementale
-  Limite régionale



Définitions :

- **Aérodrome** : surface destinée à l'évolution des aéronefs.
- **Aéroport** : aérodrome disposant d'infrastructures permettant l'accueil de passagers ou le trafic de marchandises.
- Le **domaine public fluvial** est défini par l'article 1 du Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure.

0 25 50 km



Sources :
 IGN - BDCarto®
 Fichier des Segments du Domaine Public Fluvial (DPF) en Métropole
 (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau - Sandre,
 version du 01/09/2015, sous Licence Ouverte Etalab)
 Site internet de l'Union des Aéroports Français : www.aeroport.fr
 Site internet Wikipedia.org : Bases aériennes de l'Armée de l'air française

Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire
 SDIT/DID/PSRD/JM - Juin 2018
 Copie et reproduction soumises à autorisation